LE MONT sur Lausanne

COMMISSION DES FINANCES

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal n°12/2026

Comptes 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) composée de MM. Olivier Balmer, Jean-Pascal Blanc, Marc Maillard, Giuseppe Mantovani, Martin Müller, Gérard Tissot et Thierry Oppikofer (président) s'est réunie à deux reprises pour étudier les comptes l'année 2025. Une première séance, le 4 mai a permis à la CoFin de prendre connaissance des comptes et formuler ses questions à la Municipalité. Lors d'une deuxième séance tenue le 19 mai, la Municipalité *in corpore*, appuyée par M. Laurent Vial, chef du Service des finances, a répondu aux questions de la CoFin. La CoFin tient à remercier la Municipalité pour sa disponibilité et la qualité des réponses apportées.

Commentaire général

Les comptes 2025 de la Commune du Mont-sur-Lausanne bouclent sur un excédent de revenus d'environ CHF 0.5 million contre un déficit budgété de CHF 4.9 millions. Dans son préavis, la Municipalité explique les différents paramètres ayant conduit à cette différence de CHF +5.4 millions : les recettes passent à CHF 58.5 millions par rapport à CHF 56.1 millions au budget, notamment grâce à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, les droits de mutation, ainsi que les décomptes finaux favorable des tl, de l'EFAJE et de la péréquation ; les dépenses s'élèvent à CHF 58.0 millions par rapport à CHF 61.0 millions au budget, notamment par de moindres dépenses dans les postes de charges de personnel (CHF –0.77 million) et des biens, services et marchandises (CHF –1.37 million).

La comparaison des totaux des charges et recettes entre les comptes 2025 et 2024 présentée en p. 4 du préavis est faussée par la simplification des flux financiers dus à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). À la demande de la CoFin, le Service financier a fourni le tableau ci-dessous avec une comparaison « au net des effets péréquatifs ». Par rapport à 2024, les charges ont baissé de CHF 1.1 million (1.92 %) et les recettes ont diminué de CHF 0.1 million (0.18 %). Si l'on compare les comptes 2025 avec ceux de 2023 au net des effets péréquatifs (cf. rapport de la CoFin sur le budget 2025, préavis 21/2024), les charges ont augmenté de CHF +5.2 millions (+10.0 %) et les recettes de CHF +2.4 millions (+4.2 %).

Résultat

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecarts en % C25/B25	C25/C24
Charges	57'330'452	60'110'350	58'454'074	-4.62	-1.92
Revenus	57'826'331	55'221'199	57'928'041	4.72	-0.18
Excédent de charges/revenus (-)	**-495'879**	**4'889'151**	**526'033**		

En 2025, la marge d'autofinancement a atteint CHF 8.4 millions, légèrement plus élevée qu'en 2024 (+0.5 million) et qu'en 2023 (+0.3 million). Cette marge d'autofinancement a permis de financer l'ensemble des dépenses d'investissement sans recourir à de nouveaux emprunts. Ainsi, l'endettement de la Commune au 31.12.2025 est resté stable avec un montant total des emprunts de CHF 62 millions, bien en-dessous du plafond d'endettement de CHF 110 millions adopté en début de législature.

En 2025, les dépenses d'investissements (CHF 7.3 millions) représentent seulement 24 % du budget prévu (CHF 30.2 millions) et sur les 31 préavis prévus, 21 préavis n'ont finalement pas été déposés. À la demande de la CoFin, la Municipalité a expliqué les raisons multiples qui ont causé le report des investissements aux années suivantes, notamment des procédures administratives cantonales (autorisations de la DGMR pour divers travaux routiers, démarrage du chantier aux Champs d'Aullie etc.), l'attente des accords de subvention (p.ex. TL18 à la Clochatte), mais également la disponibilité des entreprises mandatées et la capacité des services communaux. Avec ces reports, la future Municipalité devra établir des priorités pour les investissements nécessaires. La planification financière pour la législature suivante sera ainsi déterminante, notamment pour la fixation du plafond d'endettement pour la période 2026-2031.

À noter que les comptes de l'année 2025 sont les derniers sous l'ancien plan comptable MCH1, car la Commune a transité vers le nouveau Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) au 1er janvier 2026.

Thématiques spécifiques traitées par la CoFin

Personnel

L'effectif au 31.12.2025 s'élève à 95.45 EPT pour 130 collaborateurs contre 87.04 EPT pour 114 collaborateurs fin 2024. Cependant, le nombre d'EPT fin 2025 est inférieur au budget 2025 (105.88 EPT). Le compte 3011 (personnel) et les assurances sociales y relatives (comptes 3030 et 3040) montrent un total de 11.29 millions soit 0.68 million inférieur au budget de 11.96 millions, mais 1.08 million supérieur aux comptes 2024. Selon le rapport de gestion 2025, il y a eu 38 arrivées et 22 départs, dont 5 contrats de durée déterminée (CDD). Parmi les arrivées, il y a eu 8 nouveaux postes, 23 renouvellements, 4 stagiaires et 3 CDD.

Aux questions de la CoFin, la Municipalité a confirmé que la progression des EPT est conforme à la planification pluriannuelle des ressources humaines avec une forte croissance ces dernières années. Cependant, elle reconnaît la difficulté de trouver de bons candidats et les engagements prennent plus de temps que prévu. Ainsi, la Municipalité fait parfois appel à des chasseurs de tête pour les postes importants.

Selon la Municipalité, la différence des charges du personnel entre comptes et budget est due à ces difficultés d'engagement et des décalages entre le départ d'employés et l'arrivée de leurs remplaçants. Ces postes non pourvus (7 postes vacants pour 6.8 EPT selon le rapport de gestion 2025) permettent de réduire les charges.

Taux d'absentéisme

La CoFin constate que le total des comptes 4361.00 – Allocations d'assurances pour pertes de gains se monte à environ 334'000 CHF contre 287'000 CHF en 2024. Selon le rapport de gestion 2025, le total des heures d'absence s'élève à 16'707 heures ou un taux d'absentéisme de 9.35 % (en légère diminution par rapport à 2024). L'assurance pour pertes de gains prend en charge les salaires dès 30 jours d'absence. Les allocations par l'assurance dépendent du coup fortement des postes et ainsi des salaires du personnel touché par des absences de longue durée.

Frais d'étude

Selon le tableau des frais d'étude des comptes 3189 (p. 6 du préavis), plusieurs études n'ont pas été réalisées en 2025, notamment dans les domaines 420 Urbanisme, 430 Routes et 432 Mobilité. Aux questions de la CoFin sur ces reports ou abandons d'études, la Municipalité a fourni les explications suivantes :

- 420 Urbanisme : les projets d'urbanisme dépendent fortement d'autres acteurs et leurs décisions/blocages impactent fortement l'avancement des projets et études en urbanisme. Le Service d'urbanisme prévoit généralement plusieurs études sur des sujets variés, mais certains sujets peuvent devenir prioritaires en cours d'année nécessitant du coup des ajustements des études. Par exemple, le PA Pra-Prévôt a été priorisé et a mobilisé les forces internes en raison des oppositions. Comme l'administration mandate des externes pour des compétences spécifiques, mais assure le suivi des études en interne, d'autres études ont dû être reportées.
- 430 Route : plusieurs études ont été réalisées en interne, réduisant ainsi le recours aux mandataires externes.
- 432 Mobilité : plusieurs études prévues en 2025 ont dû être reportées à 2026 à cause de la disponibilité des mandataires, notamment pour la Piste Vita, le Plan mobilité et le Plan mobilité senior, et d'autres procédures sont bloquées au canton (p.ex. TL54 avec plus de 2.5 ans de procédure).

Indicateurs financiers

La CoFin a souhaité des commentaires généraux et une appréciation de la Municipalité sur les divers indicateurs financiers présentés en p. 15 du préavis et leur évolution. La Municipalité juge que les indicateurs sont dans des zones très satisfaisantes avec une situation financière bonne. Elle précise également que les augmentations de la dette brute sur revenus courants (109.9 en 2025 contre 94.2 en 2024) et de la quotité de la charge financière (11.1 en 2025 contre 9.1 en 2024) n'indiquent pas une péjoration de la santé financière de la Commune, mais sont directement liées à la simplification des flux financiers due à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). La Municipalité considère la couverture des charges sur 3 ans comme indicateurs clé pour le suivi de la santé financière de la Commune (cf. préavis 11/2026).

Rapport de révision

La CoFin a eu accès à la présentation faite par BDO sur son rapport de révision de l'exercice 2025 et a constaté quelques erreurs et incohérences dans les chiffres qui seront corrigées dans le rapport de révision final.

Comme demandé par BDO, la Commune procèdera au contrôle de cohérence des accès financiers lors du changement des autorités en juillet 2026. Pour l'instant, la Municipalité n'a pas formalisé une approche risque souhaité par BDO pour l'établissement et la présentation des comptes. Toutefois, un système de contrôle interne devra être mis en place et sera prochainement obligatoire avec la nouvelle loi sur les communes.

Le rapport BDO montre un graphique de l'évolution de l'endettement brut et net par habitant. L'endettement brut correspond au total des engagements divisé par la population au 31 décembre, alors que l'endettement net correspond à l'endettement brut moins les actifs financiers (disponibilités, débiteurs, patrimoine financier et actifs transitoires) divisé par la population au 31 décembre. Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de l'endettement par habitant ces 5 dernières années. En 2025, l'endettement brut est en diminution de 3% alors que l'endettement net baisse de 5% par rapport à 2024.

Année	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dette brute par habitant [CHF]	6076	5378	5715	6497	6336
Dette nette par habitant [CHF]	3418	3602	3788	4461	4233

Comptes de fonctionnement

La CoFin remercie la Municipalité d'avoir fourni de nouveau plus de détails dans les commentaires complémentaires (cf. notre souhait exprimé dans notre rapport sur le budget 2026). Ces commentaires complémentaires facilitent grandement l'étude des comptes de fonctionnement et ainsi le travail de la CoFin.

En plus de ces commentaires complémentaires, la CoFin a demandé des informations supplémentaires sur des fonctions et lignes budgétaires spécifiques. Les principales réponses de la Municipalité sont résumées dans cette section.

1 Administration générale

Augmentation des charges de CHF 0.42 million, compensée par une augmentation des revenus de CHF 0.13 million (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF –0.29 million ou 3.6 %).

Les principales augmentations des charges concernent le personnel (CHF +0.28 million pour la fonction 13 Service du personnel et assurances, et CHF +0.15 million pour la fonction 15 Affaires culturelles et loisirs et CHF +0.08 million pour la fonction 19 Service de l'informatique). Des diminutions des coûts pour les comptes 110.3102.00 Publications, frais d'annonces, 110.3185.00 Honoraires et frais d'expertises et surtout 182.3527.01 Participation au déficit des transports publics (réseau urbain) compensent ces augmentations de charges. Côté recettes, le décompte final déficit des transports (réseau urbain) (182.4527.01) et les allocations d'assurances pour pertes de gains (190.4361.00) ont généré des revenus non-prévus au budget.

Points spécifiques soulevés par la CoFin

110.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites (C25 23'316 | B25 12'000 | C24 14'720)

Selon le commentaire, il y a eu quasi-doublement des dossiers litigieux (373 procédures en 2025 contre 191 en 2024). La Municipalité explique cette augmentation par la tendance que tout devient sujet de contentieux. En 2025, il y a eu beaucoup de procédures de poursuites pour la taxe déchets, des amendes de privés par la POLA et une forte augmentation de contentieux pour les abattages d'arbres traités par le SENV, mais comptabilisé dans l'administration générale.

130.4361.02 Assurances, participation aux excédents (C25 40'207 | B25 0 | C24 36'619.45)

Cette recette non budgétée concerne la participation aux excédents de la caisse de pension avec en 2025 une redistribution de 0.5% des cotisations employeurs. Cette redistribution concerne la part employeur, les employés bénéficient également d'une redistribution sous forme d'augmentation du capital.

182.3527.01 Participation au déficit des transports publics (réseau urbain) (C25 3'083'743 | B25 3'313'900 | C24 3'439'575)

La différence entre budgets et comptes s'explique par des montants différents prévus par les tl en août pour le budget et la facture d'acompte envoyé en décembre après validation par les tl.

182.4527.01 Décompte final déficit des transports (réseau urbain) (C25 551'035 | B25 0 | C24 483'496)

En 2024 et 2025, la Commune a reçu des remboursements substantiels et non-budgétés par le décompte final des tl pour le déficit des transports publics de l'année précédente. Selon la Municipalité, ce montant peut être très fluctuant et difficile à prévoir. Il est alors plus prudent de ne pas prévoir ce revenu au budget, d'autant plus que la facture des transports publics entre dans la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise et qu'il est alors difficile pour la Commune de modifier unilatéralement le montant des acomptes ou d'essayer de faire un décompte elle-même.

190 Informatique (C25 844'963 | B25 831'290 | C24 578'920)

Bien qu'en ligne avec le budget 2025, l'informatique a connu une progression nettement supérieure à l'évolution générale des charges communales par rapport à 2024. La CoFin s'interrogeait sur la décomposition de ces charges entre charges récurrentes (personnel, licences, maintenance) et charges ponctuelles (projets, équipements). Selon la Municipalité, la majeure partie de l'augmentation entre 2024 et 2025 est récurrente, dont environ +50'000 pour le personnel et +75'000 pour le remplacement de matériel et de nouveaux outils et logiciels. Ce deuxième poste est certes ponctuel, mais le remplacement de matériel est récurrent. La dépense d'environ CHF 70'000 pour la migration vers MCH2 était ponctuelle. La Municipalité soulève également que la numérisation croissante permet des économies à termes, par exemple pour le nouveau système de téléphonie. Toutefois, comme la migration des lignes téléphoniques fixes vers le nouveau système est en cours, il y a encore les coûts liés aux deux systèmes.

190.3011.00 Traitement du personnel (C25 204'215 | B25 180'920 | C24 139'708)

Le dépassement du cadre budgétaire s'explique par l'engagement de personnel intérimaire pour pallier une absence de longue durée. Ce dépassement est compensé par des allocations d'assurances pour pertes de gain à hauteur de CHF 31'407 (compte 190.4361.00).

2 Finances

Diminution des charges de CHF 11.2 millions et diminution des revenus de CHF 5.92 millions (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF +5.24 millions ou 16.4 %).

Les importants changements entre comptes 2024 et comptes 2025 sont dus à la simplification des flux financiers dus à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) (cf. explications en page 1). Autrement, les écarts notables concernent les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (CHF +0.72 million) et ceux sur le bénéfice et le capital des personnes morales (CHF +1.15 million), mais aussi une baisse importante de l'impôt sur les successions et donations (CHF –0.77 million). Côté immobilier, on constate une augmentation de 3% de l'impôt foncier (CHF +0.10 million), mais une diminution de 9% des droits de mutation (CHF –0.19 million).

Points spécifiques soulevés par la CoFin

210.3187.00 Frais de perception impôts (C25 269'515 | B25 240'000 | C24 241'755)

La CoFin constate que les frais de perception des impôts facturés par le Canton augmentent de 11.5 % alors que le total des impôts perçus par l'état augmente d'environ 8 %. La Municipalité explique que ces émoluments perçus par l'état sont fixés dans un arrêté, avec des montants forfaitaires par contribuable en fonction de sa situation, une part variable sur le montant des impôts, ainsi que le travail de l'administration cantonale pour le recouvrement. Pour ces raisons, les frais de perception ne sont pas proportionnels au montant des impôts.

210.3301.01 Dégrèvements, ristournes, remises (C25 349'476 | B25 350'000 | C24 592'067)

Ce poste comprend les montants d'impôts irrécupérables à la suite de défalcations ou d'abandons de solde des contribuables montains décidés par la Commission d'impôt du canton, sans que la Commune ne soit consultée. De part sa nature, le montant de ce poste peut varier considérablement d'une année à l'autre.

210.4012.00 Impôt sur le capital des personnes morales (C25 328'869 | B25 376'000 | C24 475'115)

La Cofin constate que l'impôt sur le capital des personnes morales (PM) baisse significativement (-31 %), alors que l'impôt sur le bénéfice des PM est en forte augmentation (+50 %). Comme la Municipalité n'a pas accès aux décisions de taxations du canton, elle n'a pas d'explication rationnelle de cette différence. Elle invoque l'effet de la RIE III, le désendettement post-Covid, la distribution du bénéfice aux actionnaires ou des programmes de rachat d'actions pouvant expliquer des baisses du capital des PM.

220.3223.00 Intérêts des emprunts à moyen et long terme (C25 753'508 | B25 900'000 | C24 692'636)

Par rapport aux comptes 2024, les intérêts des emprunts augmentent de 8.8 %, alors que le montant des emprunts a été stable (CHF 62 millions). La Municipalité explique cette augmentation par l'effet en année pleine des emprunts contractés en 2024. Quatre nouveaux emprunts totalisant CHF 15 millions, à des taux compris entre 1.05% et 1.65%, ont été conclus en remplacement d'un emprunt de CHF 6 millions au taux de 1.59% remboursé la même année. Ainsi, le nombre de jours où l'intérêt à couru n'était que partiel en 2024 (entre 52 et 170 jours) et complet en 2025 (365 jours).

220.3520.00 Alimentation fonds de péréquation (C25 2'305'744 | B25 2'359'970 | C24 10'107'337)

Concernant l'alimentation du fonds de péréquation, le montant prévu au budget provient des acomptes calculés par le Canton, alors que le montant aux comptes résulte du décompte définitif provisoire fait en mars 2026. Ceci explique la différence entre le budget et les comptes. Toutefois, le décompte final de la péréquation est comptabilisé dans le compte 220.3520.01, mais pour l'année précédente.

230.3311.00 Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil (C25 974'944 | B25 1'227'808 | C24 974'984)

Le montant des amortissements est quasiment identique aux comptes 2024, mais 21% inférieur au budget. En fait, plusieurs préavis (19/2022, 13/2023 et 10/2024) sont en attente de la fin des travaux, de la validation des factures et n'ont dès lors pas été bouclés en 2025, contrairement aux prévisions. En conséquence, les travaux de ces préavis ne sont pas encore amortis.

3 Domaines et bâtiments

Augmentation des charges de CHF 0.20 million, compensée par une augmentation des revenus de CHF 0.26 million (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF +0.06 million ou 1.0%).

Bien que les changements des totaux des charges et recettes entre les comptes 2025 et 2024 soit faible, notons quelques différences significatives comme l'augmentation des traitements du personnel (CHF +0.29 million) pour le Service de l'environnement et le Service des bâtiments qui sont toutefois inférieurs au cadre budgétaire.

En 2025, l'entretien non prévisible des bâtiments (compte 3500.3141.00) a engendré des coûts supplémentaires de CHF 0.23 million par rapport aux comptes 2024 et CHF 0.27 million par rapport au budget. Comme explique dans les commentaires, ce dépassement est principalement dû au dégât d'eau dans la salle de gymnastique du collège du Rionzi pour un montant de CHF 196'528 qui a été autorisé par le Conseil communal (préavis 15/2025) et à la rupture d'une conduite d'eau au bâtiment administratif de Crétalaison, pour un montant de CHF 51'835. L'assurance a pris en charge la majeure partie de ces coûts (CHF 208'660 au total dans les comptes 3501.4363.00 et 3534.4363.00).

Points spécifiques soulevés par la CoFin

310.3145.05 Plantations canopée (C25 0 | B25 160'000 | C24 0)

Comme en 2024, le montant de CHF 160'000 pour des plantations d'arbres n'a pas été utilisé. Selon la Municipalité, ceci est dû à l'établissement des nouveaux règlements communaux sur la protection du patrimoine arboré et sur l'utilisation du fonds communal « Patrimoine arboré et Biodiversité » (cf. préavis 08/2026). Montant de CHF 160'000 prévu en 2025 sera transféré au fonds après la création du fonds. La Municipalité nous explique également la difficulté du passage de la théorie présenté dans le préavis 01/2024 à la pratique : contrairement aux estimations dudit préavis, il n'y a pas tout le domaine public qui se trouve en pleine terre et la présence de collecteurs et multiples autres réseaux souterrains compliquent la plantation d'arbres. La Municipalité estime dès lors que les plantations coûteront plus cher que prévu.

310.4232.01 Location places de parc (C25 48'795 | B25 38'000 | C24 43'965)

Avec l'augmentation du nombre de collaborateurs et d'enseignants de l'EPS, la Commune a vendu 15 macarons supplémentaires en 2025 ce qui explique l'augmentation de ces revenus. Actuellement, tous les collaborateurs qui en font la demande obtiennent un macaron. Cette pratique pourrait être revue dans le futur, notamment en lien avec un plan de mobilité d'entreprise.

3504.3133.00 Collège du Mottier B – Entretien courant du bâtiment (C25 63'059 | B25 55'000 | C24 26'134)

L'année 2025 est la première année d'exploitation réelle et complète des infrastructures du Mottier B après les travaux. Ceci explique l'augmentation par rapport aux comptes 2024, et le budget 2025 était quelque peu sous-évalué faute de valeurs de référence. En plus, la Municipalité déplore d'importantes déprédations des WC.

3511.3141.11 Grande salle – Réparations programmées du bâtiment (C25 81'871 | B25 75'800 | C24 7'712)

Le dépassement s'explique par la mise en conformité de l'établissement du jardin d'enfants, ce qui a été mentionné et approuvé par le Conseil communal avec l'acceptation du préavis 21/2025 « Demande de crédit de CHF 200'000.- TTC pour les travaux d'entretien courant de la Grande salle ».

3519.3133.00 Entretien courant du bâtiment (C25 10'277 | B25 5'000 | C24 2'357) &
3519.4272.19 Cantine du Châtaignier – Locations cantine (C25 20'245 | B25 23'000 | C24 20'325)

Le commentaire sur le compte 3133.00 explique que l'entretien courant est plus important que prévu au budget par une augmentation de l'occupation de la cantine. Toutefois, cette augmentation ne se reflète pas dans le compte 4272.19 parce qu'une part importante de l'occupation provient des sociétés locales qui bénéficient de la gratuité de l'utilisation de la cantine. À ce sujet, la Municipalité nous informe que le travail technique est en cours pour chiffrer la valeur de ces locations gratuites et ainsi valoriser ces subventions en nature dans les comptes.

3524.3121.00 Abri STPA du Grand-Mont – Achats d'eau, énergie et combustible (C25 24'246 | B25 10'000 | C24 5'738)

L'occupation plus importante de l'abri par l'armée (32 jours en 2025 contre 0 jours en 2024, cf. commentaire sur le compte 3524.4272.24) explique le dépassement de ce poste pour l'achat d'eau, énergie et combustible. En 2025, il y a également eu une facture des Services industriels couvrant une bonne partie de l'année 2024.

3532.4272.32 Collège du Mottier C – Locations locaux (C25 6'500 | B25 0 | C24 6'000)

Il s'agit d'un local d'archive avec température et humidité contrôlées et n'est pas destiné au stockage classique dont les sociétés locales ont besoin. Afin de valoriser l'espace inutilisé par les archives communales, la Municipalité loue des espaces d'archive au musée olympique.

4 Travaux

Diminution des charges de CHF 1.11 million, mais une plus forte diminution des revenus de CHF 1.42 million (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF –0.31 million ou 7.5 %).

L'essentiel des diminutions de charges et de revenus par rapport à 2024 vient de la baisse de CHF 1.62 million des montants encaissés grâce à la taxe sur les équipements communautaires (TEC) et immédiatement reversés au canton (5%) ou dans le fonds dédié (95%). Au 31.12.2025, le « Fonds pour équipements communautaires » (9282.08.00) présente un solde de CHF 6'222'754 contre CHF 5'005'522 en 2024.

Parmi les autres différences entre les comptes 2025 et 2024, relevons des augmentations de CHF 0.11 million pour les traitements du personnel au Service de l'urbanisme (compte 420.3011.00) et de CHF 0.48 million pour le réseau routier (fonction 430 pour l'achat de véhicules et la réfection des routes) qui sont toutefois conformes au cadre budgétaire.

Dans les domaines autofinancés, on constate des augmentations de CHF 0.12 million (+10 %) pour les ordures et déchets (fonction 450) et CHF 0.17 million (+8 %) pour les égouts et l'épuration (fonction 460). Toutefois, les charges sont inférieures à celles prévues au budget. La participation de la Commune aux charges de la STEP (compte 460.3526.00) a diminué de CHF 0.12 million (–10 %), notamment grâce à la progression de la mise en séparatifs des collecteurs. On peut également noter une forte augmentation de CHF +0.30 million des revenus liés aux taxes de raccordements (compte 460.4341.00). Afin d'équilibrer les comptes des domaines autofinancés, CHF 0.15 million ont été prélevés sur le fonds « Réserve ordures-déchets » (9280.04.00, solde au 31.12.2025 de CHF 591'601) et CHF 0.41 million ont été affectés au fonds « Réserve épuration-égouts » (9280.01.00, solde au 31.12.2025 de CHF 9'703'117).

Points spécifiques soulevés par la CoFin

410.4313.01 Permis de construire, de fouilles (C25 512'675 | B25 350'000 | C24 523'480)

Selon le commentaire, la très grande majorité des permis de construire concerne des transactions de moins de CHF 3'000. À la question de la CoFin, la Municipalité confirme que la charge administrative liée à ces (petits) projets est compensée par les émoluments encaissés et que les tarifs actuels sont appropriés. À noter que les Services industriels et le Service de l'eau de la Ville de Lausanne ne paient actuellement rien à la Commune pour les permis de fouilles et d'utilisation du sol sur la base de conventions qui arrivent à échéance en 2030.

420.4309.00 Taxes équipements communautaires (C25 1'281'297 | B25 2'030'500 | C24 2'899'929)

La forte diminution de la taxe sur les équipements communautaires (TEC) par rapport aux comptes 2024 (–56%) et au budget 2025 (–37%) ne signifie pas qu'on arrive au bout des transactions liées au SAF. Toutefois, il y a eu plusieurs recours de propriétaires pour des situations particulières jusqu'au Tribunal fédéral (TF) qui a confirmé ces taxations dans son arrêt du 18 mars 2025. Les cas en suspens ont été réactivés par la CCRI à l'automne avec de nouveaux échanges d'écritures, ce qui n'a pas permis d'adresser les factures aux propriétaires. L'encaissement durera encore plusieurs années à cause de conventions établies avec une dizaine de propriétaires pour un report de la taxation jusqu'au moment de la réalisation des constructions.

La Municipalité nous confirme qu'un taux d'intérêt de 6% est prévu en cas de paiement retardé de la TEC. Ce taux est spécifié dans l'art. 4 de l'arrêté d'imposition communal et les intérêts seront également affectés au fonds TEC. Toutefois, ces intérêts de retard ne sont pas perçus pour la première vague d'oppositions au TF contre le principe de la TEC pour les quartiers du SAF, mais dès la deuxième vague d'oppositions.

421.3666.00 Subventions développement durable (C25 356'882 | B25 500'000 | C24 565'836) &
421.4342.05 Taxe pour le développement durable (C25 519'148 | B25 500'000 | C24 635'111)

La Municipalité nous a confirmé qu'en 2025, la taxe pour le développement durable a généré plus de recettes que les subventions payées ou promises. Une partie des subventions est payée immédiatement sur présentation de la facture correspondante (p.ex. pour vélos, abonnement CFF ou TL), l'autre partie est promise à la suite de demandes pour travaux sur devis (isolation, chauffage). Dans ce deuxième cas, les bénéficiaires ont deux ans pour réaliser les travaux et toucher leur subvention au moment de la finalisation des travaux. Ce n'est qu'au moment du paiement de la subvention qu'elle apparait dans les comptes. Il arrive également que des bénéficiaires renoncent au projet de leur demande ou ne réclament pas la subvention.

Le solde non-utilisé de la taxe est affecté au fonds de réserve qui doit couvrir l'entièreté des promesses des subventions. Au 31.12.2025, l'état du fonds se monte à CHF 777'751, dont CHF 269'193.40 sont promis pour des projets encore en cours (CHF 191'140.20 pour des projets de 2024 et CHF 78'053.20 pour 2025).

430.3135.00 Réseau routier – Outils et produits de déneigement (C25 56'736 | B25 50'000 | C24 47'085)

Le dépassement par rapport au budget s'explique par le changement imprévu d'une lame de chasse-neige pour un montant de CHF 12'000.

430.3142.63 Réseau routier – Achat fournitures diverses (C25 59'011 | B25 50'000 | C24 38'694)

Le dépassement par rapport au budget s'explique par le rachat d'un GPS pour le géomaticien chargé de faire des relevés de points de repère, ainsi que d'autre matériel non prévu au budget.

5 Instruction publique

Augmentation des charges de CHF 0.09 million avec une légère diminution des revenus de CHF 0.02 million (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF –0.10 million ou 6.2 %).

Le domaine de l'instruction publique ne présente que de faibles variations des charges et recettes par rapport aux comptes 2024 et le total des charges est inférieur de CHF 145'000 (3.8 %) par rapport au budget.

Points spécifiques soulevés par la CoFin

310.3662.00 Frais de transport (C25 835'263 | B25 870'000 | C24 849'237)
310.3663.02 Courses et camps scolaires (C25 74'594 | B25 103'000 | C24 90'663)
320.3662.00 Frais de transport (C25 41'876 | B25 15'000 | C24 13'979)
320.3663.02 Courses et camps scolaires (C25 69'153 | B25 90'000 | C24 90'607)

Si l'on consolide ces 4 comptes liés au transport, courses et camps scolaires pour l'enseignement primaire et secondaire il en résulte une diminution de charges de CHF 57'114 par rapport au budget ou CHF 23'600 par rapport aux comptes 2024. Selon la Municipalité, cette diminution n'est pas une réduction de prestations, mais simplement une plus faible demande par les enseignants pour des courses annexes. En effet, les frais de transport comprennent les courses classiques des 6 bus scolaires, les courses annexes régulières (pour la piscine ou la gym) et des courses spéciales annexes pour les sorties scolaires.

570.3011.00 Traitements du personnel (C25 145'841 | B25 123'390 | C24 117'328)

Le dépassement pour les traitements du personnel n'est pas dû à des engagements de personnel supplémentaire, mais au travail plus important de la responsable pour la gestion d'incivilités au réfectoire (séance avec parents). Le taux d'occupation de tous les employés a été augmenté de +0.04 EPT, afin de faire des séances quotidiennes de 15 minutes pour le débriefing et la circulation de l'information. Une autre partie du dépassement budgétaire est lié au remplacement immédiat des absences de courte durée, car les effectifs doivent être au complet pour assurer les prestations du réfectoire scolaire.

6 Sécurité publique

Augmentation des charges de CHF 0.40 million avec une légère augmentation des revenus de CHF 0.02 million (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF –0.38 million ou 12.5 %).

Les charges pour la sécurité publique sont 5.2 % inférieures au budget, mais augmentent de 11.9 % par rapport aux comptes 2024. Les raisons principales de l'augmentation sont la participation aux charges cantonales (CHF +0.32 million ou +22 %, compte 610.3510.00) et le traitement du personnel de la police administrative (CHF +0.05 million ou +10 %, compte 610.3011.00).

Côté recettes, le loyer de CHF 128'280 inscrit au compte 650.3161.00 pour la mise à disposition de la caserne au SDIS La Mèbre n'avait pas encore été validé par l'Entente intercommunale du SDIS. En conséquence, ce montant n'a pas pu être perçu en 2025, mais le loyer sera facturé au SDIS dès 2026. En contrepartie, la participation financière de la Commune au SDIS La Mèbre n'a pas augmenté entre 2024 et 2025, contrairement au budget (économie de CHF 15'664 ou environ 9 %).

Points spécifiques soulevés par la CoFin

3143.02 Signalisation routière (C25 133'963 | B25 120'000 | C24 106'321)

Ce poste comprend les chargés liés à la réparation ou remplacement de signalisations routières, notamment lors de pannes ou après des accidents, mais aussi le marquage et la signalétique des routes permanent ou temporaire (pendant des chantiers p.ex.). En 2025, deux radars pédagogiques ont également été remplacés.

610.3156.01 Entretien de matériel spécialisé – vidéosurveillance (C25 0 | B25 21'000 | C24 3'270)

Le montant n'a pas été utilisé parce que la Gestion Coordonnée du Trafic de l'Agglomération Lausanne-Morges (GCTA) n'est pas encore déployée par le canton, mais le crédit vient d'être voté par le Grand conseil en 2026.

7 Sécurité sociale

Augmentation des charges de CHF 0.80 million avec une forte diminution des revenus de CHF 2.40 millions (impact sur le résultat par rapport à 2024 : CHF –3.20 millions ou 34.0 %).

Les charges totales dépassent le budget de CHF 0.66 million et les comptes 2024 de CHF 0.80 million. La part principale de ce dépassement provient de la participation aux charges cantonales de la prévoyance sociale (CHF +0.53 million par rapport au budget et +0.71 million par rapport aux comptes 2024) Entre 2024 et 2025, ceci correspond à une augmentation de 8 %. Un autre dépassement des charges provient des acomptes facturés pour la participation de la Commune au réseau EFAJE (CHF +0.16 million).

La forte diminution des recettes entre comptes 2024 et comptes 2025 est due à la simplification des flux financiers dus à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) (CHF –2.58 millions, cf. explications en page 1). Parmi les recettes figure également le décompte final du réseau EFAJE pour l'année 2024, établi en mai 2025. Ce montant de CHF 0.72 million (CHF 0.61 million en 2024) n'avait pas été budgété en raison de l'incertitude sur la consommation réelle d'heures par les familles montaines. À noter qu'un montant de CHF 0.70 million a toutefois été prévu au budget 2026.

Points spécifiques soulevés par la CoFin

710.3161.00 Loyers (C25 415'104 | B25 404'600 | C24 323'680) &
710.4271.10 Participation EFAJE locaux UAPE (C25 371'265 | B25 368'200 | C24 279'737)

Le compte 710.3161.00 contient les loyers de l'UAPE du Rionzi et les nouveaux locaux de l'UAPE Clochatte, d'où l'augmentation par rapport aux comptes 2024. Ces loyers sont refacturés à l'EFAJE dans le compte 710.4271.10.

710.3525.02 Participation Accueil collectif préscolaire (C25 1'273'358 | B25 1'500'000 | C24 1'726'273) &
710.3525.03 Participation Accueil familial de jour (C25 36'729 | B25 30'000 | C24 25'830) &
710.3525.04 Participation Accueil collectif parascolaire (C25 2'080'533 | B25 1'700'000 | C24 1'640'130)

Ces trois comptes comportent d'un côté la participation de la Commune à l'EFAJE sur la base des acomptes établis, mais aussi les subventions aux parents ayant des enfants dans les structures d'accueil privées. Le total de ces charges est quasiment identique aux comptes 2024, mais CHF 160'000 supérieur au budget. D'expérience, le budget de l'EFAJE est assez pessimiste, raison pour laquelle le décompte final de l'année précédente est généralement favorable à la Commune (cf. compte 710.4525.01)

710.3662.03 Subvention transports jeunes en formation (C25 55'134 | B25 50'000 | C24 42'244)

Le dépassement est dû à une plus forte demande de subventions pour des abonnements tl pour les jeunes en formation.

Conclusion

La CoFin, à l'unanimité, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'adopter les comptes de l'année 2025 telles que présentées par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 14 juin 2026

Le président/rapporteur : Thierry Oppikofer

Ont participé aux séances dédiées à l'étude des comptes 2025 et par leurs remarques et commentaires à l'élaboration du rapport : MM. Olivier Balmer, Jean-Pascal Blanc, Marc Maillard, Guiseppe Mantovani, Martin Müller, Gérard Tissot, Thierry Oppikofer.